

DEL F A2 tout public

RS1699 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	100
Formacode(s)	15254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL · SIRET : 18004306900012

Partenaires habilités

125 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 70 à former et organiser l'évaluation, 43 à former et 12 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3P DEVELOPPEMENT	83866437300027	Former
ABSOLUTE MJ SOLUTIONS	81964881700016	Former
ACCORD ECOLE DE LANGUES	35355787900049	Former
ACFAL FORMATION	80235447200044	Former et organiser l'évaluation
AKREATOR FORMATIONS	79054901800030	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	33143308600021	Organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	33397544900021	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	37785754500042	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE BORDEAUX AQUITAINE	32962634500071	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE DE CAYENNE	49817181800020	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 125 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1699-delf-a2-tout-public/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Reconnaissance d'un niveau de français (A2) harmonisé sur les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe

Le DELF A2 tout public est un diplôme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, validant un le niveau A2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) qualifié de niveau « intermédiaire ou de survie ».

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le DELF A2 repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique.

La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières relève de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place

plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau A2 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail) ; à communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels ; à décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Le DELF A2 tout public évalue les quatre compétences langagières :

1 – Compréhension orale : comprendre quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne

Durée : 25 minutes / 25 points

2 – Compréhension des écrits : comprendre quatre courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne et répondre à des questions simples.

Durée : 30 minutes / 25 points

3 - Production écrite : rédaction de 2 écrits :

- un écrit créatif (décrire un événement ou raconter une expérience personnelle) ;
- un écrit en interaction (inviter, remercier, s'excuser, demander, informer, féliciter, etc.).

Durée : 45 minutes / 25 points

4 - Production orale (épreuve individuelle avec un jury) : se présenter lors d'un entretien dirigé, s'exprimer en continu sur un sujet personnel, résoudre une situation de la vie quotidienne en interaction.

Durée : 6 à 8 minutes / 25 points (10 minutes de préparation)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le diplôme DELF A2 tout public peut être proposé à tous les publics.

Extrait de l'arrêté ministériel, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Cas particulier : pour ne pas introduire de disparités dans le traitement des élèves dans le cadre de la convention conclue entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la Mission laïque française (MLF) et le CIEP, l'ensemble des élèves des classes homologuées pourra se présenter aux épreuves du DELF et/ou du DALF.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.ciep.fr/delf-dalf>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1699/>